

Représentation ONG Vincentienne auprès des Nations Unies



par Joseph P. Foley, C.M.
*Représentant Vincentien des ONG
auprès des Nations Unies*

Je commencerai par remercier le Père Greg de l'opportunité qui m'est donnée de vous écrire à propos du travail de la Congrégation en tant qu'Organisation Non-Gouvernementale (ONG) auprès des Nations Unies. Dans cette brève lettre, j'exposerai le mandat donné par le Supérieur Général. J'espère également vous donner quelques exemples sur le fonctionne-

ment de l'ONG, et vous offrir quelques suggestions pour une plus grande collaboration entre notre Bureau et les Provinces.

1. La Congrégation de la Mission auprès de l'ONU

Dans notre demande d'affiliation à l'ONU, le Père Robert Maloney écrivit : « La Congrégation de la Mission est principalement tournée vers les personnes économiquement pauvres. Son fondateur, Vincent de Paul (1581-1660), est internationalement connu pour avoir organisé des groupes afin de venir en aide aux plus déshérités. La Congrégation de la Mission débuta en France en 1625 et est présente aujourd'hui dans plus de 80 pays. Elle entretient des liens forts, et travaille sur des projets communs, avec les autres branches de la "Famille Vincentienne", Famille constituée de divers groupes fondés par Vincent de Paul lui-même, ou plus tard par des personnes partageant son inspiration. Parmi ces groupes figurent : l'Association Internationale des Charités (AIC), comprenant 260 000 membres ; la Compagnie des Filles de la Charité, comprenant 25 500 membres ; la Société de Saint Vincent de Paul, comprenant 900 000 membres ; ainsi que divers mouvements de jeunesse, comprenant plus de

200 000 membres. Une étude récente estime, qu'en 380 ans, plus de 268 instituts de travail éducatif et charitable furent fondés dans l'esprit de Vincent de Paul ».

Plus précisément, le mandat de l'ONG est inscrit dans la description des finalités de la Congrégation : les personnes économiquement pauvres. « *Nos membres ont à cœur la promotion personnelle, l'éducation, le soulagement, l'évangélisation des personnes vivant en situation de pauvreté ; nous les assistons en changeant les structures qui maintiennent les peuples dans la pauvreté* ». Nous avons désigné, comme domaines d'intérêt : le développement économique et social ; le maintien de la paix et la recherche de paix ; l'alphabétisation et l'éducation ».

Ce mandat, tel qu'il est mentionné, est très utile. Il peut nous permettre d'agir de différentes manières : d'une part, en entraînant ou en participant à des groupes de travaux dont les thèmes sont liés à notre mandat. D'autre part, en travaillant sur des sujets croisés, comme l'HIV/AIDS, la malaria, l'accès à l'eau potable, les systèmes sanitaires, la situation des réfugiés. Ces questions, de façon plus large, sont des questions de pauvreté, de droit de l'homme, de paix et d'éducation. Le choix des causes sur lesquelles nous travaillons chaque année, repose à la fois sur l'intitulé de notre mandat et notre propre jugement, cherchant les lieux où l'impact sera le plus fort.

2. Le travail du Bureau ONG

Les représentants des ONG s'organisent en groupes de travail à court terme ou à long terme, de façon à faire pression sur la politique générale que soutient l'ONU. Il existe par exemple, la Commission ONG pour l'éradication de la pauvreté, la Commission ONG sur la traite des personnes, ou sur la guerre en Iraq, le groupe de travail sur l'HIV/AIDS, ou encore la Commission ONG pour le Développement Economique et Social.

Les groupes de travail et les commissions produisent des documents de travail ainsi que des rapports fantômes ; ils travaillent en lien avec les départements du Secrétariat aux Nations Unies correspondant et d'autres organismes internationaux ; ils font pression sur les gouvernements et organisent des forums publics. Récemment, un de ces forums soutenait les témoins d'une église ayant édité un rapport, **Laissez les Pierres Crier (ou Pleurer)**, sur les meurtres extrajudiciaires aux Philippines. Le groupe de travail sur l'éradication de la pauvreté a publié un document fort utile intitulé : **Les Meilleures Pratiques pour l'Eradication de la Pauvreté**, et un autre intitulé : **Principes Directeurs sur les Droits de l'Homme et l'Extrême Pauvreté : les Droits des Pauvres**.

Un exemple récent des activités des groupes de travail, est la préparation par la Commission ONG sur les Migrations d'un Forum Mondial sur les Migrations.

Forum Mondial sur les Migrations et le Développement-Origines

a) En septembre 2006, l'Assemblée Générale des Nations Unies convoqua un « Dialogue à Haut Niveau » pour aborder la question des connections entre les migrations et le développement. Le précédent Secrétaire Général, Kofi Annan, soutint vigoureusement ce Dialogue, et voulu qu'il marque le début de discussions intergouvernementales sur les migrations et le développement. Il proposa la création d'un Forum Mondial pour (1) faire connaître plus largement les nouvelles idées de mesures à prendre, (2) provoquer des conversations constructives sur ces questions entre gouvernements, (3) valoriser les consultations régionales existantes, et (4) encourager une approche intégrale des migrations et du développement au niveau national et international.

Plus de 127 pays étaient représentés lors de ce « Dialogue à haut Niveau », la plupart à un niveau ministériel. Suite à ce débat constructif, plus de deux tiers des participants soutinrent la création d'un *Forum Mondial Permanent sur les Migrations et le Développement*. Le gouvernement belge proposa d'accueillir la première édition de ce Forum à Bruxelles en 2007.

b) Visée et calendrier du Forum Mondial sur les Migrations et le Développement

« Le Forum Mondial est une initiative gouvernementale ouvert à tous les états membres des Nations Unies. Ce n'est pas un corps décisionnaire ou faiseur de principes. C'est un processus volontaire qui souhaite relever des questions autour de la migration et du développement, au-delà d'une simple analyse. Il vise à identifier les meilleurs pratiques, promouvoir les échanges d'expériences, identifier les obstacles auxquelles sont confrontées les mesures sages, explorer et adopter des approches innovantes, et améliorer la coopération entre pays ».

Parmi les sujets prioritaires qui seront abordés en Belgique, figurent : 1. Le Capital de Développement Humain et la Mobilité du Travail : Maximiser les opportunités et minimiser les risques ; 2. Les envois de fonds et autres ressources des diasporas : accroître leur volume et développer leur valeur ; et 3. Améliorer la cohérence des institutions et des politiques, et promouvoir les associations.

c) La Commission ONG sur les Migrations

Nous comptons dans le monde à ce jour 191 millions de migrants. En observant cet état de fait, il apparaît clairement que la plupart des gens « migrent » pour fuir la pauvreté, la corruption, la violence et la guerre et l'impossibilité de vivre chez eux. La migration est une question clef dans le problème de la pauvreté. La Commission ONG sur les Migrations, nouvellement créée, pense qu'il fut décidé de réunir le Forum en Belgique plutôt que dans les locaux des Nations Unies, pour éviter de devoir faire face aux contraintes des traités et des accords internationaux. Plus encore, la Commission pense que sans le plaidoyer des ONG, les migrants ne seraient considérés que comme un facteur de plus dans la chaîne de production du marché mondial.

Pour faire entendre ces questions, deux membres de la Commission Migration sont devenus membres du Comité Directeur mis en place pour conseiller le gouvernement belge sur le Forum Mondial. Les membres de la Commission Migration ont écrit des lettres et visité les Missions du gouvernement qui participeront au Forum. La Commission Migration a créé des « points de parole » qui interpellent l'agenda des ONG. (L'agenda des ONG : Les migrants ne peuvent pas être considérés comme de la seule marchandise ou réduits à des unités de travail sur le marché mondial. La Migration doit être traitée de manière plus cohérente, centrée sur la personne, au regard des droits de l'homme. L'approche de la Migration doit être globale.

L'Université des Nations Unies a grandement aidé les gouvernements et les ONG dans la préparation du Forum. Elle lui a procuré les écrits de réunions et a animé des séminaires sur des sujets tels que : (1) Monter des associations ; (2) Faciliter la participation des migrants dans la société ; (3) Les lois internationales sur la migration ; et (4) Les diasporas, acteurs dans le développement. Représentant la Congrégation, j'ai participé à un certain nombre de ces séminaires et je les ai trouvés très utiles.

Il est à noter que si la Belgique n'avait pas accepté de recevoir ce Forum, il n'aurait sans doute pas eu lieu. La plupart des pays ayant accepté l'idée du Forum, au fond n'en voulait pas. Ceux-ci voient dans la migration une question nationale. Ils préfèrent négocier bilatéralement, pays « envoyant » et pays « recevant ». Dans ce type d'accords, les migrants sont généralement les perdants.

Par cet exemple, je souhaite vous montrer un aspect du travail mené par les ONG ensemble, en relation avec les gouvernements et d'autres institutions internationales. Je voulais également utiliser cet exemple parce que la plupart d'entre nous vivent dans des pays qui envoient ou reçoivent des migrants, voire les deux.

3. Les possibles collaborations à venir

L'année dernière, j'ai eu le privilège d'être invité à la Rencontre Régionale des Visiteurs Asie-Pacifique. J'ai rencontré les Visiteurs, j'ai pris connaissance de (et vu) quelques travaux et projets des Provinces. J'ai pu également partager plus en détail avec les Visiteurs le rôle de la Congrégation aux Nations Unies. Cette année, j'aurai la même opportunité lorsque les Visiteurs d'Afrique se rencontreront au Kenya. De telles rencontres enrichissent personnellement chacun d'entre nous. Elles accroissent l'effectivité de notre Bureau ONG, et nous permettent de faire le lien entre nos ministères dans les Provinces et les plaidoyers à l'ONU.

J'apprécierai de pouvoir contacter des confrères engagés dans leurs Provinces dans des ministères liés à la justice et à la paix (ou dans le social). Ces contacts pourraient donner naissance à de fructueuses collaborations. Je suis persuadé que le Quartier Général des Nations Unies et ses Bureaux Régionaux peuvent être une source de données, de ressources et de contacts des plus riches et des plus utiles.

Enfin, les travaux de la toute récente Commission sur le Changement Systémique étant disponibles, ceux-ci offriront certainement de nouvelles possibilités de collaboration.

CONCLUSION

En 1999, la Congrégation de la Mission fut accrédité en tant qu'ONG. A cette époque l'AIC avait déjà reçu son accréditation, tout comme la Fédération Elizabeth Ann Seton. Cette année, la Compagnie des Filles de la Charité recevra son accréditation en tant qu'ONG Internationale. De son côté, la Société de Saint Vincent de Paul a désigné une personne pour mener à bien le processus d'accréditation. Il est clair que la Famille Vincentienne sera bientôt en mesure de collaborer encore plus étroitement, et d'une voix plus forte.

Au bout du compte, ce qui importe est que les politiques et les accords mondiaux se traduisent dans les politiques nationales, au bénéfice des personnes forcées de vivre dans la pauvreté et au bénéfice des communautés dans lesquelles elles vivent. Raison pour laquelle il est si important de connaître les confrères et de connaître leur travail.